



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand, le 4 avril 2024

### **A75 – Communes de Saint-Georges, Anglards-de-Saint-Flour, Ruynes-en-margeride (15)**

#### **Travaux de réfection de chaussée**

**Du lundi 8 au vendredi 19 avril 2024**

Dans le cadre de l'entretien du réseau routier national, la direction interdépartementale des routes Massif Central va procéder à des travaux de réfection de chaussée sur l'A75.

Cette opération se déroulera du **lundi 8 au vendredi 19 avril 2024**, au niveau du territoire des communes de **Saint-Georges, Anglards-de-Saint-Flour, Ruynes-en-margeride (15)**.

La circulation du sens Montpellier → Clermont-Ferrand (Sud/Nord), fermée aux usagers, sera basculée sur la voie rapide (voie de gauche) du sens Clermont-Ferrand → Montpellier (Nord/Sud). La circulation s'effectuera en bidirectionnel dans le sens Nord/Sud sur une distance d'environ 7 km, entre les diffuseurs n°31 « Loubresse » et n°28 « Saint-Flour - Centre ».

Dans le sens Sud/Nord, les bretelles suivantes seront fermées à la circulation :

- bretelles de sortie et d'entrée du diffuseur n°30 « Ruynes-en-margeride »,
- bretelles de sortie et d'entrée du diffuseur n°29 « Saint-Flour - Bellevue ».

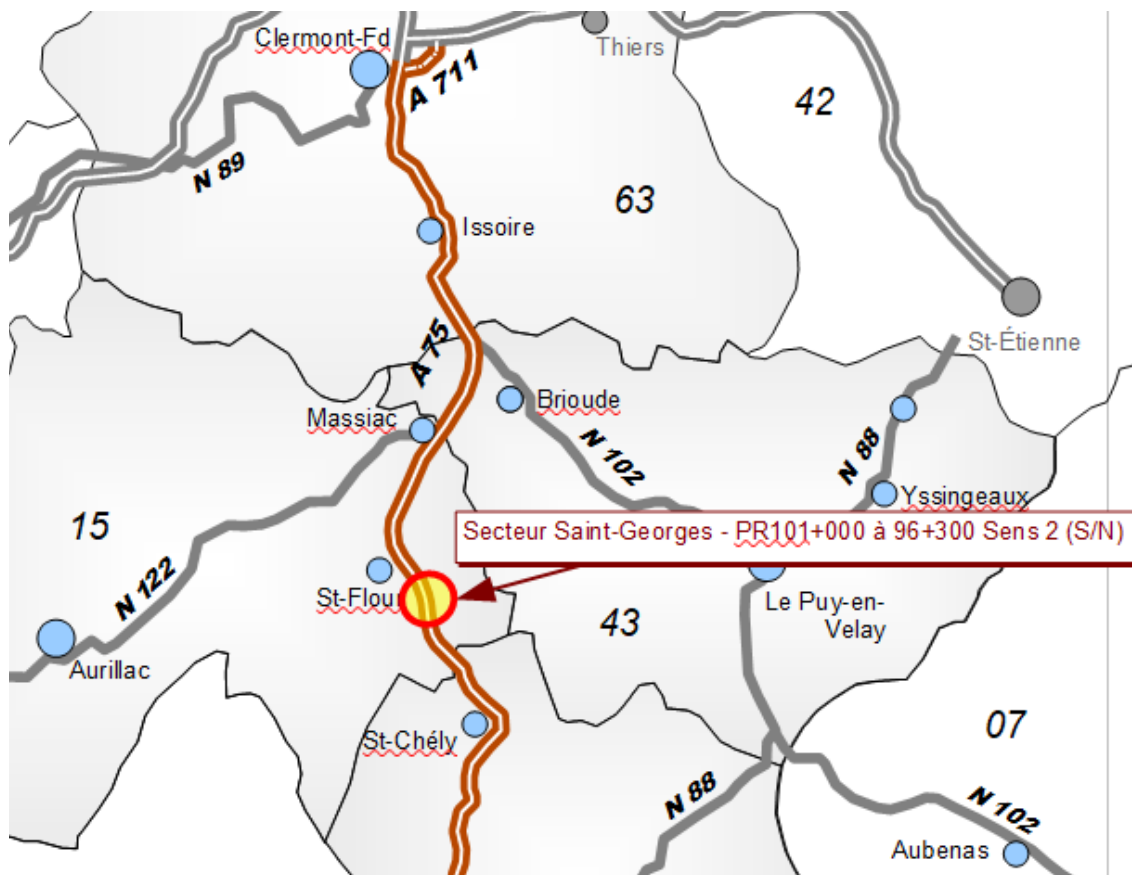
Des déviations seront mises en place par les diffuseurs les plus proches.

La vitesse sera limitée à 80 km/h dans la zone de circulation à double sens de l'A75 et ponctuellement à 50 km/h dans les zones de basculement de la circulation d'une chaussée à l'autre. L'attention des usagers est attirée concernant **le respect des vitesses et des distances de sécurité**.

Le passage des transports exceptionnels sera interdit au niveau de la zone des travaux durant toute la durée du chantier :

- dans le sens concerné par les travaux, si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m ou si sa longueur est supérieure à 25 m ;

- dans le sens opposé, si la largeur du convoi est supérieure à 4,20 m.



La DIR Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les engage à respecter la signalisation mise en place et à veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignements sur les sites internet:

- [www.dir-mc.fr](http://www.dir-mc.fr)
- [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)

## Direction interdépartementale des Routes Massif Central

Contact presse  
Bureau de la communication  
Tél. : 04.73.29.79.60  
Mél. : [com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr)

CS 90447  
60 avenue de l'Union soviétique  
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1